

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 79 (mars 2012)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:**

[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO:**

1. Femmes autochtones, pensionnats indiens, population autochtone au Canada
2. Nouvelles dispositions de Citoyenneté et Immigration Canada
3. Commission canadienne des droits de la personne: gouvernance autochtone et propagande haineuse
4. Statistiques sur l'immigration au Québec
5. Service de police de Windsor: prévenir et éliminer le racisme
6. Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
7. Priorités stratégiques du Haut Commissariat aux droits de l'homme: migration et discrimination
8. Rapport sur les demandes d'asile dans les pays industrialisés
9. Traite des personnes: données et tendances
10. Banque mondiale: envois de fonds par les migrants et développement
11. Rapport sur les migrants qui meurent en cherchant à traverser la Méditerranée
12. Travailleurs migrants temporaires au Canada
13. Immigration et logement au Québec
14. TCRI: régionalisation de l'immigration et services offerts aux femmes immigrantes racisées
15. Le Conseil canadien des réfugiés : opposition au projet de loi C-31
16. Le racisme en Europe: point de vue de la société civile
17. Détention des enfants réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants irréguliers
18. Migrants d'origine africaine et caraïbienne aux États-Unis
19. Situation des travailleurs migrants à Abou Dhabi

## GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

### À OTTAWA...

#### 1. Femmes autochtones, pensionnats indiens, population autochtone au Canada

Trois rapports récents du ministère des **Affaires autochtones et développement du Nord Canada** se basent sur les données du recensement de 2006 pour mieux faire connaître la situation des femmes autochtones. *Les femmes autochtones dans l'économie canadienne - Les liens entre l'éducation, l'emploi et le revenu* ([http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai\\_res\\_aborig\\_econ\\_pdf\\_1331068532699\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_res_aborig_econ_pdf_1331068532699_fra.pdf)) établit que les revenus des femmes autochtones sont moins élevés que ceux des femmes non autochtones et des hommes autochtones et qu'elles travaillent dans des catégories professionnelles de niveau inférieur. Il existe des variations entre les groupes : les Indiennes inscrites vivant dans les réserves ont un taux d'emploi plus faible que la moyenne des femmes autochtones; les Métisses ont des résultats plus favorables que la moyenne en ce qui concerne le taux d'emploi, le type d'emploi et le revenu. L'étude démontre que les revenus des femmes autochtones augmentent en fonction de leur niveau de scolarité.

Selon le deuxième rapport, *Les femmes autochtones - Éducation et principaux domaines d'études* ([http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai\\_res\\_aborig\\_edu\\_pdf\\_edu\\_1331068496387\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_res_aborig_edu_pdf_edu_1331068496387_fra.pdf)), les femmes autochtones sont proportionnellement moins nombreuses à avoir un certificat ou un grade postsecondaire que les femmes non autochtones (36% plutôt que 50%). La différence s'explique principalement par le pourcentage beaucoup plus faible de femmes autochtones titulaires d'un grade universitaire (7% plutôt que 19%). On note toutefois que les femmes autochtones semblent choisir dans l'ensemble des domaines d'études très semblables à ceux des femmes non autochtones et qu'elles paraissent influencées par les mêmes attentes sociétales quant au rôle traditionnel des femmes dans les domaines de l'enseignement, des soins infirmiers et du commerce.

Le troisième document, intitulé *Les femmes autochtones au Canada : profil statistique d'après le Recensement de 2006* ([http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai\\_rs\\_pubs\\_ex\\_abwch\\_pdf\\_1333374752380\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_rs_pubs_ex_abwch_pdf_1333374752380_fra.pdf)), fournit de nombreuses données sur la répartition géographique, les langues, la situation familiale, le niveau de scolarité, les emplois, le revenu, la migration et la mobilité des femmes autochtones.

**Affaires autochtones et développement du Nord Canada** a également mis en ligne deux documents concernant les pensionnats indiens. Le premier, *Pensionnats indiens – Jalons importants* (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332939430258>), présente une chronologie des événements dans ce dossier; l'accent est mis sur les actions de l'État canadien. Le deuxième document est une fiche d'information intitulée *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332949137290>).

Finalement, une étude de **Statistique Canada** intitulée *Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/91-552-x2011001-fra.pdf>), cherche à déterminer ce que pourrait être la population des groupes d'identité autochtone du Canada selon des scénarios de croissance tenant compte non seulement de la fécondité, de la mortalité et des migrations, mais aussi de la mobilité ethnique et de facteurs tels

la scolarité et l'état matrimonial. Dans tous les scénarios envisagés, la population autochtone dans son ensemble ainsi que chacune des populations qui la composent (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits) sont appelées à croître d'ici 2031. En ce qui concerne les Métis et les Indiens de l'Amérique du Nord, l'ampleur de la croissance est particulièrement difficile à prévoir du fait qu'elle a été façonnée jusqu'ici par la mobilité ethnique intragénérationnelle dont on ne sait comment elle évoluera.

## 2. Nouvelles dispositions de Citoyenneté et Immigration Canada

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** a fait paraître un ensemble de documents portant sur de nouvelles dispositions. Tout d'abord, un document fait le point sur les consultations nationales portant sur la restructuration du Programme d'immigration des parents et grands-parents : *Document d'information – Consultations auprès des intervenants sur la restructuration du programme des parents et des grands-parents* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-03-23.asp>). La consultation se penchait notamment sur différents moyens de restreindre le nombre de demandes dans le cadre du programme (augmenter les exigences financières imposées aux répondants, imposer des critères plus restrictifs quant aux candidatures, etc.).

Au chapitre de l'immigration économique, **CIC** a annoncé des changements importants concernant le programme d'immigration économique. Des nouvelles mesures sont explicitées dans un *Avis : Questions et réponses : Des changements qui ont une incidence sur les demandes des travailleurs qualifiés (fédéral)* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/avis-qa.asp>). Par ailleurs, une section du site Internet de CIC est maintenant consacrée aux employeurs (<http://www.cic.gc.ca/francais/embaucher/index.asp>). Cette section comprend, entre autres, un document élaboré par le **Conseil économique des provinces de l'Atlantique**, *Embaucher des travailleurs internationaux au Canada atlantique – Guide pour les employeurs* ([http://www.apec-econ.ca/docs/APEC\\_Employers\\_Guide-Hire\\_International-FR.pdf](http://www.apec-econ.ca/docs/APEC_Employers_Guide-Hire_International-FR.pdf)); de nouvelles dispositions concernant les attestations d'études étrangères des travailleurs qualifiés (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-03-28.asp>); et un rapport, élaboré par le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, intitulé *Renforcer l'économie du Canada : Rapport d'étape du gouvernement du Canada sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers en 2011* (<http://www.compétences.gc.ca/bortce/pdf/rapport-etape2011.pdf>).

**CIC** diffuse également plusieurs documents concernant les mariages frauduleux, dont notamment le *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-03-02.asp>). Les nouvelles dispositions concernant les mariages frauduleux et le caractère révoquant du statut de résident permanent sont publiées dans la *Gazette du Canada* (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2012/2012-03-10/html/reg1-fra.html>).

Le **Conseil canadien des réfugiés** a publié plusieurs documents critiquant ces nouvelles dispositions touchant la résidence permanente conditionnelle : *Proposition de résidence permanente conditionnelle : un pas en arrière* ([http://ccrweb.ca/files/cpronepafferfr\\_0.pdf](http://ccrweb.ca/files/cpronepafferfr_0.pdf)), *Résidence permanente conditionnelle : vers la vulnérabilité et la violence* (<http://ccrweb.ca/files/cprstoriesfr.pdf>) et *Proposed "Conditional Permanent Residence" for Sponsored Spouses: Comments on the Notice Published by Citizenship and Immigration Canada in the Canada Gazette* (<http://ccrweb.ca/files/cprcommentsmar2012.pdf>). Le CCR souligne que la nouvelle réglementation accentue la vulnérabilité de la personne parrainée par rapport au

conjoint qui la parraine et note qu'il n'a aucunement été démontré que la nouvelle mesure répond à un problème particulièrement répandu.

Enfin, **Citoyenneté et Immigration Canada** a également fait paraître *Évaluation des instructions ministérielles (mise en œuvre)* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/instruct-min.pdf>). Selon **CIC**, l'évaluation démontre que les instructions ministérielles, utilisées depuis 2008 pour la gestion des demandes d'immigration, permettent de gérer les demandes d'immigration de façon rapide et efficace.

### 3. Commission canadienne des droits de la personne: gouvernance autochtone et propagande haineuse

La **Commission canadienne des droits de la personne** a publié son *Rapport annuel 2011* ([http://www.chrc-ccdp.gc.ca/pdf/publications/annual-report-chrc-2011\\_fra.pdf](http://www.chrc-ccdp.gc.ca/pdf/publications/annual-report-chrc-2011_fra.pdf)). Le rapport consacre une section à la modification de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en vertu de laquelle, depuis juin 2011, la Commission peut recevoir des plaintes de discrimination déposées contre les gouvernements des Premières Nations sur des enjeux relevant de la *Loi sur les Indiens*. Jusqu'à cette date, la *Loi sur les Indiens* était exclue des dispositions des lois sur les droits de la personne. Le rapport aborde également le thème de la propagande haineuse en affirmant que si, comme le veut le projet de loi C-304, les dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* concernant la propagande haineuse sont abrogées, le Parlement devrait alors faire en sorte qu'il soit plus facile de combattre ce type de propagande par le dépôt d'accusations en vertu du *Code criminel*.

## À QUÉBEC...

### 4. Statistiques sur l'immigration au Québec

L'**Institut de la statistique du Québec**, sur sa page *Migrations et populations immigrantes* ([http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt\\_poplt\\_imigr/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/index.htm)), propose de nouvelles données sur l'immigration au Québec, concernant notamment les migrations internationales depuis 1961, les immigrants en 2010 selon le groupe d'âge, le sexe et l'état matrimonial (ces données font l'objet d'une analyse différenciée selon le sexe), les immigrants selon le pays de naissance, la catégorie d'immigrant et la langue maternelle et plusieurs autres sujets.

Par ailleurs, le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec** a publié *Les immigrants et le marché du travail québécois en 2009 et 2010* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail20092010.pdf>). Ce rapport porte sur les variations de l'emploi au cours de cette période, la participation des immigrants au marché du travail et les caractéristiques des emplois occupés par des immigrants.

## AILLEURS AU CANADA....

### 5. Service de police de Windsor: prévenir et éliminer le racisme

La **Commission ontarienne des droits de la personne**, le **Service de police de Windsor (SPW)**, la **Commission de services policiers de Windsor** et le **Collège de police de**

**l'Ontario** ont fait paraître un rapport intitulé *Human Rights Project Annual Report 2012* ([http://www.police.windsor.on.ca/human\\_rights\\_project\\_charter/Annual%20Report%20-%20March%202012.pdf](http://www.police.windsor.on.ca/human_rights_project_charter/Annual%20Report%20-%20March%202012.pdf)) qui porte sur la première année d'un projet de trois ans, entrepris par les quatre organismes en février 2011, pour élaborer des initiatives visant à prévenir et à éliminer le racisme et la discrimination dans les politiques d'emploi du SPW et dans les services policiers qu'il fournit. Au cours de l'année, des sous-comités ont été établis dans les domaines du recrutement, de la sélection, de la promotion et de la rétention, de la responsabilisation, de la liaison avec le public et des accommodements. Les comités se penchent sur des questions telles la sous-représentation de certaines communautés au sein du SPW, la nécessité de recueillir des données sur les plaintes en matière de droits de la personne et la nécessité de mesures favorisant la formation et la sensibilisation.

## **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...**

### 6. Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Le **Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban** a présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies son rapport sur les travaux de sa neuvième session, intitulé *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban* ([http://ap.ohchr.org/documents/dpage\\_e.aspx?si=A/HRC/19/77](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/19/77) ou <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G12/104/99/PDF/G1210499.pdf?OpenElement>). Il s'agit d'une synthèse des débats tenus par le Groupe en octobre 2011. Le rapport comprend des sections sur le partage de données; l'examen des progrès, les bonnes pratiques et les pratiques optimales, et le rôle du sport et le rôle de l'éducation dans la lutte au racisme, à la discrimination et à la xénophobie.

### 7. Priorités stratégiques du Haut Commissariat aux droits de l'homme: migration et discrimination

Le **Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme** a publié un plan de gestion, *OHCHR Management Plan 2012-2013: Working for Results* (<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/OMP2012-13.pdf>), qui définit les priorités stratégiques de l'organisme pour les deux prochaines années. La discrimination et la migration font chacune l'objet d'une section. Au chapitre de la discrimination, l'organisme a notamment pour priorités l'augmentation du nombre de lois, de politiques, et de plans nationaux interdisant la discrimination et favorisant l'égalité; l'augmentation des mesures visant à assurer aux personnes et aux groupes ciblés par la discrimination le plein exercice de leurs droits économiques, sociaux et culturels; la participation accrue de ces personnes et groupes aux processus décisionnels, au contrôle des politiques publiques, et aux systèmes existants de protection nationale; des réponses plus fortes de la communauté internationale aux situations critiques ou émergentes dans lesquelles la discrimination est un facteur; une intégration croissante des normes et des principes de l'égalité et de la non-discrimination aux politiques et aux programmes des Nations Unies. En ce qui a trait à la migration, le Haut Commissariat vise une plus grande conformité aux normes internationales en matière de droits de la personne des lois, politiques et règlements administratifs nationaux; le fonctionnement efficace des



mécanismes judiciaires et administratifs assurant qu'il y a contrôle, enquête et recours lorsque les droits des migrants sont bafoués; des réponses plus fortes de la communauté internationale en matière de droits des migrants; et une intégration croissante des normes et principes en matière de droits de la personne aux politiques et programmes des Nations Unies touchant la migration.

#### 8. Rapport sur les demandes d'asile dans les pays industrialisés

L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** a publié son rapport annuel 2011 sur les demandes d'asile dans les pays industrialisés : *Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries: Statistical Overview of Asylum Applications Lodged in Europe and Selected Non-European Countries* (<http://www.unhcr.org/4e9beaa19.html>). Selon ce rapport, le nombre de demandes d'asile dans les pays industrialisés a augmenté de 20% en 2011, en raison de nouveaux conflits et de la situation dans des zones de crise anciennes comme l'Afghanistan. L'augmentation la plus importante (87%) s'est manifestée dans le sud de l'Europe. Des pays touchés par le rapport, seuls les pays du nord de l'Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont vu diminuer le nombre de demandes d'asile. Au Canada, un peu plus de 25 000 nouvelles demandes ont été reçues en 2011, soit 9% de plus qu'en 2010; aux États-Unis l'augmentation a été de 33%. En ce qui concerne le nombre de demandes reçues, le Canada vient au 8<sup>e</sup> rang des pays examinés par le rapport.

#### 9. Traite des personnes: données et tendances

L'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** a fait paraître un rapport sur la traite des personnes. *IOM 2011 Case Data on Human Trafficking: Global Figures and Trends* (<http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/media/docs/reports/IOM-Global-Trafficking-Data-on-Assisted-Cases-2012.pdf>) fournit des données sur les personnes victimes de la traite qui ont demandé l'aide de l'organisme, soit au total près de 5 500 personnes; ces personnes comprennent des adultes et des enfants, des femmes et des hommes, des personnes assujetties à la traite à des fins de travail forcé et d'autres à des fins d'exploitation sexuelle, et des personnes ayant fait l'objet de la traite à l'intérieur d'un pays ou à l'échelle internationale. Les dix principaux pays d'origine des victimes étaient l'Ukraine (835), Haïti (709), le Yémen (378), le Laos (359) l'Ouzbékistan (292), le Cambodge (258), le Kirghizistan (213), l'Afghanistan (179), le Belarus (141) et l'Éthiopie (122).

#### 10. Banque mondiale: envois de fonds par les migrants et développement

La **Banque mondiale** a étudié les envois de fonds effectués par des migrants et fait des prévisions concernant ce phénomène au cours des deux prochaines années dans un document intitulé *Migration and Development Brief: Outlook for Remittance Flows 2012-2014* (<http://siteresources.worldbank.org/TOPICS/Resources/214970-1288877981391/MigrationandDevelopmentBrief17.pdf>). Il s'agit de montants importants puisque la Banque prévoit que les envois de fonds des migrants vers tous les pays pourraient dépasser 590 milliards \$ en 2014.

La Banque s'intéresse à la possibilité pour les États de financer le développement en faisant appel à l'épargne des migrants. L'épargne annuelle des diasporas étant considérable (plus de 50 milliards \$ en ce qui concerne la diaspora africaine), on envisage de mobiliser ces capitaux, par le biais « d'obligations diasporiques », pour financer des chemins de fer, des centrales électriques et des établissements d'enseignement. Ce financement serait plus stable que celui d'investisseurs étrangers. Certains pays dont le Népal, l'Éthiopie et le Kenya ont émis

récemment des obligations diasporiques ou ont réservé une partie de leurs obligations aux investisseurs de la diaspora.

#### 11. Rapport sur les migrants qui meurent en cherchant à traverser la Méditerranée

La **Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** a présenté au **Conseil de l'Europe** un rapport intitulé *Vies perdues en Méditerranée : qui est responsable ?* ([http://assembly.coe.int/CommitteeDocs/2012/20120329\\_mig\\_RPT.FR.pdf](http://assembly.coe.int/CommitteeDocs/2012/20120329_mig_RPT.FR.pdf)). Selon ce rapport, en 2011 au moins 1 500 personnes ont perdu la vie en cherchant à traverser la Méditerranée. Cependant, le rapport vise particulièrement à élucider l'épisode d'un bateau qui a quitté Tripoli avec 72 personnes à bord; seules 9 personnes ont survécu au voyage. Dans cet incident, les autorités de la Libye, de l'Italie, de Malte, de l'OTAN auraient manqué à leur devoir d'assistance. Pour éviter de nouvelles tragédies, le rapport formule des recommandations et demande des informations supplémentaires à l'OTAN et aux États membres impliqués.

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

#### LOCALES...

#### 12. Travailleurs migrants temporaires au Canada

Plusieurs documents récents proposent des analyses de la situation des travailleurs migrants temporaires au Canada. Le **Centre justice et foi** a publié *Migration temporaire, injustices durables : le cas des travailleuses et travailleurs étrangers « temporaires » au Canada* ([http://cjf.qc.ca/userfiles/file/VE/Rapport\\_Travailleurs-temporaires\\_2011.pdf](http://cjf.qc.ca/userfiles/file/VE/Rapport_Travailleurs-temporaires_2011.pdf)). Cette note de recherche vise à identifier certains mécanismes sous-jacents aux programmes des travailleurs étrangers temporaires qui génèrent des inégalités et la précarité sociale.

**L'Union des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC Canada)** a diffusé *La situation des travailleurs agricoles migrants au Canada, 2010-2011*, son neuvième rapport annuel, qui documente les obstacles, les défis et les violations des droits auxquels font face les 28 000 travailleurs agricoles migrants qui viennent au Canada chaque saison ([http://www.ufcw.ca/templates/ufcwcanada/images/awa/publications/UFCW-Status\\_of\\_MF\\_Workers\\_2010-2011\\_FR.pdf](http://www.ufcw.ca/templates/ufcwcanada/images/awa/publications/UFCW-Status_of_MF_Workers_2010-2011_FR.pdf))

Enfin, le dernier numéro du *Bulletin* de **l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations** ([http://www.criec.uqam.ca/Page/Document/bulletin/vol8\\_no%201.pdf](http://www.criec.uqam.ca/Page/Document/bulletin/vol8_no%201.pdf)) porte sur la précarité des travailleurs migrants temporaires au Canada. Le Bulletin trace les contours des programmes de recrutement de main-d'œuvre temporaire et fait le point sur l'institutionnalisation de la discrimination systémique à l'égard des travailleurs migrants temporaires peu spécialisés.

#### 13. Immigration et logement au Québec

Le **Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)** publie un document intitulé *Mythes et réalités : immigration et logement au Québec* ([http://www.frapru.qc.ca/IMG/pdf/Document\\_Immigration\\_et\\_logement.pdf](http://www.frapru.qc.ca/IMG/pdf/Document_Immigration_et_logement.pdf)) qui fait le point sur la situation des immigrants, analyse leurs difficultés particulières dans le marché locatif et décrit les préjugés qui existent à leur sujet.

#### 14. TCRI: régionalisation de l'immigration et services offerts aux femmes immigrantes racisées

Le **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** a mis en ligne un mémoire présenté au gouvernement du Québec dans le cadre du projet de loi 34 sur l'occupation et la vitalité des territoires. *Pour une prise en compte de l'immigration dans l'occupation et la vitalité des territoires* ([http://www.tcric.qc.ca/pdf/divers/Memoire\\_Loi34.pdf](http://www.tcric.qc.ca/pdf/divers/Memoire_Loi34.pdf)) affirme que « l'accueil et l'établissement des personnes immigrantes sont des enjeux importants dans l'occupation et la vitalité des territoires de toutes les régions du Québec ». Ce mémoire explique le travail accompli par les organismes communautaires dans la régionalisation des immigrants et recommande aux élus et aux instances régionales de « les impliquer dans les axes stratégiques d'occupation et de vitalité des territoires ».

Le **TCRI** a également mis en ligne un document résumant les résultats de deux enquêtes menées entre septembre 2009 et mars 2010 : *Rapports d'enquêtes sur les pratiques des organismes communautaires de l'immigration membres de la TCRI et des regroupements féministes en regard des femmes immigrées et racisées* ([http://www.tcric.qc.ca/pdf/divers/Rapport\\_Pratiques.pdf](http://www.tcric.qc.ca/pdf/divers/Rapport_Pratiques.pdf)). Selon ce document, les femmes immigrées et racisées sont plus nombreuses que les hommes immigrés à utiliser les services des organismes communautaires voués à l'immigration, mais ne représentent que 10% à 20% des personnes qui fréquentent les organismes membres des regroupements féministes qui ont répondu au questionnaire; il s'agit d'organismes dont la majorité avait effectué des changements en vue de mieux répondre aux besoins de ces femmes. La majorité de ces organismes demeurent peu représentatifs et « insuffisamment outillés » pour répondre aux besoins du groupe en question.

D'autre part, si les organismes communautaires de l'immigration membres de la TCRI affirment majoritairement plutôt répondre aux besoins liés à la famille, les seules activités recensées lors de l'enquête qui favoriseraient, dans ce cadre, l'autonomie des femmes sont le développement de services de garde ou de haltes-garderies; ces services souffrent d'un manque de ressources et sont insuffisamment développés. Les autres activités proposées aux familles s'adressent plutôt aux enfants (aide aux devoirs) ou relèvent du domaine des loisirs en famille (sorties culturelles, etc.).

#### 15. Le Conseil canadien des réfugiés : opposition au projet de loi C-31

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** a publié *Mythes et faits : protéger les réfugiés du projet de loi C-31* (<http://ccrweb.ca/files/mythsandfactsc31fr.pdf>), dans lequel il soutient notamment que le projet de loi C-31 est discriminatoire et contraire à la *Charte des droits et libertés du Canada*, que de nombreux Roms sont bel et bien des réfugiés même s'ils viennent d'Europe, et que les nouvelles dispositions seront très coûteuses en raison notamment des coûts associés à la détention des migrants.

### **INTERNATIONALES...**

#### 16. Le racisme en Europe: point de vue de la société civile

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** a fait paraître *Le racisme en Europe : Rapport alternatif d'ENAR 2010-2011* ([http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadow%20report%202010-11/shadowReport\\_FR\\_finalLR.pdf](http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadow%20report%202010-11/shadowReport_FR_finalLR.pdf)), ainsi que 27 rapports nationaux (<http://www.enar->



[eu.org/Page\\_Generale.asp?DocID=15294&la=1&langue=FR](http://eu.org/Page_Generale.asp?DocID=15294&la=1&langue=FR)). Le rapport souligne qu'en temps de crise économique, les migrants et les minorités ethniques sont particulièrement touchés par le chômage et les conditions de travail précaires. De plus, l'incertitude économique suscite chez une partie du grand public des comportements racistes, en même temps qu'elle provoque dans beaucoup de pays des coupures dans les crédits attribués aux activités antiracistes.

#### 17. Détention des enfants réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants irréguliers

L'organisme **International Detention Coalition**, regroupant plus de 250 ONG et individus d'une cinquantaine de pays, a mis en ligne un rapport intitulé *Captured Childhood* ([http://idcoalition.org/wp-content/uploads/2012/03/Captured\\_Childhood-report.pdf](http://idcoalition.org/wp-content/uploads/2012/03/Captured_Childhood-report.pdf)) portant sur la situation des enfants détenus parce qu'ils sont des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des migrants irréguliers. Alors que la détention de ces enfants devient plus courante (on estime que des centaines de milliers d'enfants sont détenus chaque année), certains États mettent en œuvre des pratiques novatrices pour l'éviter. Les auteurs du rapport ont interviewé quelque 70 enfants et 16 parents d'enfants ayant été détenus et proposent un nouveau modèle pour protéger les droits et libertés des enfants, basé en partie sur les pratiques de certains États.

#### 18. Migrants d'origine africaine et caraïbéenne aux États-Unis

Le **Migration Policy Institute** propose trois rapports sur les migrants d'origine africaine et caraïbéenne aux États-Unis. Le premier rapport, *A Demographic Profile of Black Caribbean Immigrants in the United States* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/CBI-CaribbeanMigration.pdf>), examine l'histoire des migrants caraïbéens aux États-Unis, qui deviennent nombreux à partir de 1965. Ayant une scolarité relativement faible, les immigrants anglophones afro-descendants d'origine caraïbéenne ont des revenus plus élevés que les immigrants africains, ce qui s'expliquerait en partie par le fait qu'ils sont généralement installés aux États-Unis depuis plus longtemps.

Selon *Diverse Streams: African Migration to the United States* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/CBI-AfricanMigration.pdf>), portant sur l'immigration africaine aux États-Unis, les immigrants africains témoignent d'une intégration plutôt réussie selon plusieurs indicateurs; ils sont proportionnellement plus nombreux que les autres groupes immigrants et que les natifs à avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires. Cependant, en dépit de leur capital humain, leur taux élevé d'emploi et leur maîtrise de l'anglais, leurs revenus sont inférieurs à ceux des natifs tout en étant comparables à ceux des autres immigrants. Le sous-emploi des immigrants africains très qualifiés s'expliquerait par leur arrivée récente, par leur difficulté à faire reconnaître leur expérience et leurs diplômes africains et par la discrimination existant dans le marché du travail états-unien.

Le rapport *Changing Demography and Circumstances for Young Black Children in African and Caribbean Immigrant Families* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/CBI-Hernandez.pdf>) constate notamment qu'au chapitre des indicateurs de bien-être, les enfants d'immigrants afro-descendants ont des résultats moins favorables que ceux des enfants d'ascendance asiatique ou européenne, mais meilleurs que ceux d'enfants afro-descendants ou « hispaniques » nés aux États-Unis.

Les trois rapports sont le produit d'un projet de recherche plus large dont on trouvera la description (avec autres textes, liens et bibliographie), sur le site [http://www.migrationinformation.org/integration/cbi\\_home.cfm](http://www.migrationinformation.org/integration/cbi_home.cfm).

## 19. Situation des travailleurs migrants à Abou Dhabi

L'organisme **Human Rights Watch** a fait un suivi des mesures adoptées pour éliminer les mauvais traitements infligés aux travailleurs migrants de l'île de Saadiyat à Abou Dhabi. Le document est intitulé *The Island of Happiness Revisited: A Progress Report on Institutional Commitments to Address Abuses of Migrant Workers on Abu Dhabi's Saadiyat Island* ([http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/uae0312webwcover\\_0.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/uae0312webwcover_0.pdf)) et fait l'objet d'un résumé en français : *Retour à l'île du Bonheur* (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/uae0312frsumandrecs.pdf>). L'île de Saadiyat est le lieu d'un grand chantier de construction d'un complexe touristique international comprenant un pavillon de l'Université de New York, des annexes du Louvre et du musée Guggenheim, etc. La situation des travailleurs migrants qui construisent ces bâtiments avait été dénoncée par Human Rights Watch dans un rapport de 2005. En 2010-2011, l'organisme a constaté des améliorations notables (paies plus régulières, pauses, jours de repos, assurances médicales payées par l'employeur); cependant de graves problèmes subsistent dont celui de l'endettement des travailleurs, forcés de payer des commissions de recrutement pour obtenir un emploi aux Émirats arabes unis, et qui se trouvent ainsi en situation de travail contraint.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318